50e année — N 275 Le numéro 10 centimes Jeudi 25 novembre 1920

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Fr. 2.50	6.—	10.—	20.—
Etranger	» 6.—	10.—	19.—	35.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir le prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
Compte de chèque postal IIa 54.
O. I. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue Saint-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Canton	1re insertion	20 cts	la ligne ou son espace
	les suivantes	15 »	
Suisse		25 »	
Etranger		30 »	
Réclames		60 »	

M. V. X.

Nouvelles du jour

Nouvelle politique française en Orient. Le syndic de Rome.

On a lu, avant-hier, la note que la France a envoyée à l'Angleterre poun préciser son point de vue dans la question grecque. M. Georges Leygues, ministre des affaires étrangères, propose nettement au gouvernement anglais de ne pas reconnaître le roi Constantin et il considère comme acquis que Londres acceptera le point de vue français pour les sanctions à prendre contre la Grèce constantinienne. Ce postulatum d'Euclide sur le terrain diplomatique s'explique par le fait que la France veut agir vite, pour que le roi Constantin sache ce qui l'attend avant qu'il ait entrepris son voyage de retour. Le ministre anglais des affaires étrangères étant souffrant, les pourparlers se trouvaient ajournés sur le désir de ses collègues. A Paris, on trouvait que c'était perdre un temps précieux. Voilà pourquoi M. Millerand a voulu brusquer les décisions et annoncer déjà mardi ce que M. Leygues n'ira conclure que demain jeudi à Londres.

Le communiqué français accorde qu'il n'y a aucun moyen matériel d'empêcher Constantin d'aller rejoindre ses sujets; mais il menace la Grèce de nombreuses répercussions politiques, économiques et financières dans le cas où elle accueillerait le roi Constantin. Si l'Angleterre veut bien s'entendre avec la France pour mater les Grecs, il n'y aura pas d'emprunt à leur faciliter. Mais la France tient quelque chose de plus considérable en réserve pour faire réfléchir les patriotes d'Athènes, de Corinthe et de Patras.

On sait que le traité de paix avec la Turquie, signé à Sèvres, donnait à Vénizélos, par excessive complaisance, des parts notables de l'empire turc. Or, le traité de Sèvres n'a pas été ratifié à Constantinople, et la France le reviserait en supprimant tout ce qu'il accordait à la Grèce. Bien plus, de la Turquie ennemie de la Grèce, elle se ferait une amie.

Songe-t-on que cette politique est juste à l'opposé de celle que préconise le représentant de la France, M. Viviani, à Genève?

M. Viviani est d'accord d'arracher tout de suite l'Arménie aux troupes de Kémal pacha. Mais Kémal pacha est l'incarnation de la Turquie nationaliste. Il a l'appui de la majorité des Turcs, et le gouvernement de Constantinople s'est modifié pour composer avec lui. Si les Français, pour punir les Grecs, se font les amis des Turcs, c'est un blanc-seing donné à la barbarie mahométane contre les pauvres Arméniens et contre les chrétiens d'Asie Mineure, car on sait quelles terribles représailles les Turcs exercent contre les Arméniens quand ils n'ont rien à craindre des puissances européennes, et on se souvient de ce qui est advenu, il y a quelques semaines, à Nicée, en Asie Mineure : les bandes kémalistes y ont cerné le quartier chrétien ; elles en ont fait sortir tous les habitants et les ont emmenés à une petite distance de la ville, où, à coups de baïonnette, elles les ont tous massacrés, hommes, femmes, vieillards et enfants, après des violences sans nom.

Les Turcs, comme les bolchévistes, sont des barbares avec lesquels il ne faut pas faire la paix.

***

Le sénateur Louis Rava, que la majorité blocarde constitutionnelle du Conseil communal de Rome a décidé, à l'unanimité, de porter à la dignité de maire de la Ville éternelle, est professeur de droit à l'université de Bologne. Il siégea longtemps à la Chambre comme député de Vergato (Apennin bolonais) et fut ministre de l'agriculture et de l'industrie, puis de l'instruction publique. En cette dernière qualité, il accomplit des actes qui ne pouvaient pas lui gagner la confiance et l'appui des catholiques. Non seulement il est l'adversaire de la liberté d'enseignement, mais il est aussi l'auteur d'un règlement fameux, mettant le catéchisme hors de l'école, pour ne le tolérer dans les locaux scolaires que hors programme et sur la demande expresse des parents.

Cette attitude du ministre Rava s'explique aisément : il est dignitaire maçonnique. Néanmoins, il n'affiche pas l'anticléricalisme autant que son devancier, le grand maître Ernest Nathan, hissé jadis au Capitole par le bloc libéral-radical appuyé alors par les socialistes.

***

L'ex-prince héritier de Bavière a donné audience à un journaliste anglais qui était venu lui dire qu'on le considérait, à Londres, comme le futur roi de Bavière et le présomptif souverain de l'Allemagne remonarchisée.

Le prince a déclaré qu'il ne complotait pas la restauration du trône, mais qu'il se tenait aux ordres de la nation. Dans un an au plus, a-t-il dit, le peuple de Bavière réclamera un changement. Le régime actuel ne doit de durer encore qu'aux ménagements qu'on est obligé d'avoir pour le reste de l'Allemagne, qui suit d'un œil ombrageux le rapide affermissement de l'ordre en Bavière. Si on relevait maintenant le trône des Wittelsbach, il y aurait des émeutes à Berlin et ailleurs.

Rupprecht croit fermement au retour des princes allemands; mais l'empire, tel que Bismarck l'avait fondé, ne reviendra plus, selon lui. L'Allemagne sera une confédération très décentralisée. Actuellement, la centralisation est excessive et chacun s'en plaint. L'excès d'unification est ce qui provoquera sûrement la décentralisation à venir.

Le prince bavarois s'est appliqué à dissiper les craintes qu'on pourrait avoir au sujet d'une Allemagne monarchiste. Il est, quant à lui, si résolument pacifiste et si peu militairomane qu'il voudrait voir licencier l'armée permanente que le traité de Versailles a permis à l'Allemagne de conserver et à laquelle il préférerait de simples milices. L'Allemagne sans flotte ni colonies est incapable d'inquiéter ses adversaires d'hier, estime le prince.

Rupprecht a terminé en déclarant qu'il ne se prêterait pas à la comédie d'une présidence républicaine. Depuis Napoléon III, tout le monde sait comment cela finit. Mieux vaut être franc et faire du coup besogne entière.

***

Vingt-six mille officiers allemands vont être jetés sur le pavé par le licenciement de l'armée permanente. Ces officiers n'ont pas d'autre carrière que celle des armes. Ils attendent le coup fatal dans les sentiments qu'on peut deviner. Si les victimes de la prochaine hécatombe s'enfièvrent et s'agitent, les partisans de la république n'appréhendent guère moins les conséquences de cette immolation de toute une classe sociale. La solidarité des membres du corps des officiers est étroite ; la camaraderie est chaude. Comme si cela ne suffisait pas, les officiers se sont ligués par le lien d'associations fraternelles. La dissolution du corps des officiers ne fera point disparaître ces ligues, qui auront plus que jamais leur raison d'être, comme sociétés d'aide mutuelle et bureaux de placement. Le risque est qu'elles ne deviennent des foyers de conspiration, par l'effet de l'exaspération des esprits.

***

Il y a aux Etats-Unis un mouvement d'opinion dans les milieux industriels en faveur d'un secours à prêter à l'Allemagne, en espèces ou en nature, afin de lui permettre de ranimer sa vie économique. Les grandes banques auraient proposé à M. Wilson de fournir à l'Allemagne des matières premières pour une somme de 2 milliards de dollars. Le *Daily Telegraph*, de Londres, énonce un chiffre analogue et parle d'un syndicat qui avancerait cette somme moyennant garantie fondée sur la propriété allemande séquestrée aux Etats-Unis. Les grands industriels du coton et les grands armateurs pousseraient à ce plan.

NOUVELLES DIVERSES

Le roi et la reine d'Espagne ont quitté Paris hier pour rentrer à Madrid.

— Lord Hardinge, le nouvel ambassadeur de Grande-Bretagne en France, partira pour Paris à la fin de la semaine.

— Le nombre exact des évacués de Crimée à Constantinople est actuellement de 139,200 ; dans ce total figurent 110,000 soldats de l'armée Wrangel, dont 6000 blessés.

— On annonce l'arrivée à Lemnos de 20,000 soldats russes de l'armée Wrangel ; parmi eux se trouvent plusieurs officiers français.

— L'ambassadeur d'Italie a fait une visite hier mercredi à M. Leygues à Paris, et a conféré avec lui sur les affaires de Grèce.

— Le gouvernement italien a fait savoir qu'il adhérait au projet de procédure établi par la France et l'Angleterre dans la question des réparations.

La carrière fédérale de M. Python

L'hommage si bien senti et si juste que le président du Grand Conseil, M. Eugène Grand, a rendu à l'activité de M. Georges Python comme membre de l'Assemblée fédérale est ratifié, peut-on dire, par l'unanimité de l'opinion et de la presse.

Au moment où le Conseil des Etats va ouvrir la septième session de la 25me législature, on nous permettra de rappeler les vingt-cinq ans d'histoire parlementaire auxquels le nom du député démissionnaire est si étroitement lié. Cette période, l'une des plus fécondes du travail législatif des Chambres, se distingue avant tout par la politique des réalisations, fruit de la politique d'apaisement des luttes confessionnelles, concordant avec la politique de collaboration de la minorité catholique aux grandes œuvres de codification nationale et de réforme sociale.

Mais n'oublions pas que M. Georges Python fit auparavant partie du Conseil national pendant trois législatures et que, déjà sur cette première scène parlementaire, il donna toute la mesure de son esprit novateur et créateur.

Elu le 26 octobre 1884, à mille voix de majorité, dans l'arrondissement même que la majorité radicale des Chambres avait découpé arbitrairement au profit de l'opposition fribourgeoise, M. Georges Python entra au Conseil national au plus fort de la lutte entre la centralisation et le fédéralisme. Le peuple suisse venait de faire une hécatombe de lois fédérales par son quadruple vote négatif du 11 mai 1884. Cette importante victoire fédéraliste, qui succédait de si près au plébiscite par lequel furent sauvées à la fois l'école chrétienne et la souveraineté scolaire des cantons, eut un immense retentissement dans les sphères fédérales. Le peuple avait condamné particulièrement le fameux article de Stabio, qui devait enlever aux cantons la justice pénale en matière politique pour en faire un instrument de domination radicale. Commentant ce solennel verdict populaire devant le Grand Conseil fribourgeois réuni le lendemain, le président de cette assemblée, M. Clerc, prononça les paroles suivantes : « Tous les amis de l'indépendance des cantons se réjouiront de ce résultat, spécialement du rejet de celle de ces lois qui portait atteinte à l'honneur des tribunaux cantonaux, en permettant de les dessaisir pour cause de suspicion, dans des formes qui ne sont pas autorisées par la constitution fédérale. »

On parlait couramment d'une crise nationale. Le divorce entre le parlement et le peuple s'accentuait. La majorité des Chambres, désavouée coup sur coup par la majorité du corps électoral, sentait le terrain vaciller sous ses pieds. Dès l'ouverture de la session de juin 1884, la Droite prit l'offensive. Ses principaux chefs, MM. Zemp, Keel et Pedrazzini, déposèrent une motion réclamant entre autres une répartition plus équitable des arrondissements fédéraux, la proclamation de la liberté d'enseignement, la lutte contre l'alcoolisme et l'extension des droits populaires. Sous le coup du quadruple soufflet qu'elles venaient de recevoir, les Chambres ne jugèrent pas prudent de s'opposer d'emblée à ces revendications de la Droite catholique. La motion Zemp, au Conseil national, fut prise en considération par 96 voix contre 42.

L'entrée de M. Georges Python au Conseil national se fit au milieu de cette atmosphère de combat. Avec ses vingt-huit ans, le nouveau député de Fribourg avait à son actif une parfaite maturité politique et une claire vue de la situation. Il trouva tout de suite sa place sur l'échiquier parlementaire, si bien que, peu de temps après, l'ancien leader de la Droite, M. Philippe-Antoine de Segesser, l'ayant observé de près, fit à un de ses amis cette confidence : « L'extrême Droite a enfin trouvé son homme politique. »

Malgré les premiers pas que le Conseil fédéral venait de faire dans la voie de la pacification religieuse, le kulturkampf n'avait pas dit son dernier mot. A peine avait-on réglé avec le Saint-Siège la nouvelle organisation du diocèse de Bâle et la création d'une administration apostolique au Tessin qu'un groupe de vieux-catholiques de la ville de Lucerne essaya de rallumer les passions confessionnelles en demandant qu'on lui livrât l'église de Maria-Hilf. Le Conseil fédéral ayant accédé à cette demande, le gouvernement de Lucerne recourut contre cette décision auprès de l'Assemblée fédérale. Ce fut le signal d'une nouvelle reprise des hostilités au sein du parlement. Cette fois, cependant, la victoire devait rester du côté du bon droit. La jeune école sociale-catholique, qui avait alors à sa tête M. Gaspard Decurtins, contribua beaucoup à l'apaisement de ce nouveau conflit en s'efforçant, avec M. Théodore Curti, M. Georges Favon et un certain nombre de démocrates, d'orienter la politique fédérale vers les questions sociales. La bataille fut ouverte sur ce terrain dès le mois de décembre 1884, par la motion Decurtins, tendant à l'extension de la responsabilité civile des fabricants et à l'introduction de l'assurance générale obligatoire contre les accidents. M. Python n'hésita pas à se ranger du côté des promoteurs de la réforme sociale. Toutefois, il n'intervint directement dans les débats que pour tenir tête aux colonels politiciens, dont il fit pâlir l'étoile.

Alors déjà, l'action de M. Python se faisait sentir avant tout dans la stratégie de la Droite. Cette première période de son activité parlementaire peut se caractériser par ce fait dominant : la coalition des minorités. Plusieurs fois, la gauche fut tenue en échec par le concours que la Droite donna au nouveau groupe de politique sociale fondé par M. Théodore Curti, avec la coopération du centre et de quelques radicaux indépendants, rassasiés du kulturkampf.

En même temps, la politique simplonisté inaugurée à Fribourg de concert avec le parti gouvernemental vaudois groupait peu à peu toute la Suisse romande dans la même politique ferroviaire. Le contact qui s'établit, à cette occasion, entre la députation fribourgeoise et celle des autres cantons romands ne fut pas sans effet sur la marche de la pacification.

L'ascension de la Droite dans les hauteurs de l'influence parlementaire s'affirma en juin 1886 par l'élection de M. Zemp à la vice-présidence du Conseil national. C'était la première fois, depuis 1848, qu'un catholique était jugé digne de diriger les délibérations du parlement fédéral.

Sans perdre de vue les affaires fribourgeoises et tout en préparant, par une série d'actes décisifs, la création de l'Université, M. Georges Python continuait à suivre de près la politique fédérale. Il prit une part active à l'élaboration de la loi fédérale sur les poursuites et la faillite. Malheureusement, les troubles du Tessin et la révolution de 1890 vinrent compromettre l'œuvre de la concorde. Pendant de longues séances, il ne fut question aux Chambres que de l'attentat révolutionnaire qui avait bouleversé l'ordre chez nos confédérés d'au delà des Alpes. Ce fut une époque d'âpres polémiques et de vives discussions parlementaires, dans lesquelles les meilleurs orateurs de la Droite soutinrent avec énergie la cause du droit et de l'ordre.

Un instant compromise par ces événements douloureux, la politique de paix reprit le dessus avec l'échec des projets ferroviaires de la Confédération. Grâce à une coalition dont M. Python fut un des principaux artisans, l'achat du Central fut repoussé par le peuple à une forte majorité. Ayant échoué dans la politique de pénétration, M. Welti crut devoir se retirer du Conseil fédéral, et c'est M. Zemp qui prit sa place. C'était le premier conseiller fédéral catholique.

Cependant la Droite n'était pas sans inquiétude sur l'avenir de la pacification religieuse qu'elle voyait intimement liée à la cause du fédéralisme. Elle jugea que le moment était venu de fortifier les cantons en leur attribuant une part des recettes douanières. M. Python n'avait pas une confiance absolue dans cette offensive pour laquelle il aurait fallu trouver des alliés. Le mouvement était parti de la Suisse primitive et de la Volkspartei bernoise. On sait l'échec retentissant de cette campagne. Mais, de même que les croisades, défaites en détail, ont fini par avoir un résultat général heureux, de même l'idée du *Beutezug*, qui sombra en 1894, a surnagé malgré tout et a retrouvé son assiette dans la nouvelle politique financière de la Confédération.

Pour affaiblir le radicalisme agressif et omnipotent, M. Python, M. Decurtins et les démocrates de la Suisse orientale croyaient plutôt à l'efficacité de la politique sociale. C'est dans cet esprit que fut conçu le projet d'une entente avec M. Henri Scherrer, sur le double terrain de la réforme sociale et de la liberté religieuse. Le président du Grütli suisse devait entrer au Conseil national sous les auspices de ce double programme. C'est dans le 21me arrondissement que fut tentée cette délicate épreuve. Il s'en fallut de peu qu'elle ne réussît. Mais le résultat montra qu'on avait devancé les temps.

Un plus grand bien sortit de cet échec momentané. Ce fut l'entrée de M. Python au Conseil des Etats. Là se révéla, dans toute son étendue, la puissance d'adaptation du représentant de Fribourg aux nécessités de l'heure et aux circonstances changeantes. La composition particulière du Conseil des Etats, qui est surtout une assemblée d'hommes de gouvernement, permit à M. Python de donner plein essor au génie de sa politique fédéraliste et progressiste. C'est là que nous allons le voir à l'œuvre pendant vingt-cinq ans. P. P.

A la Société des nations

—o—

LE PERSONNEL DU SECRÉTARIAT

Genève, 24 novembre.

La quatrième commission (finances) s'est occupée, dans sa deuxième séance, de l'organisation du secrétariat. On a été d'accord pour estimer qu'aucune nation ne devrait en aucune manière avoir le monopole des places du secrétariat et que, au bout de cinq ans, il devrait y avoir un renouvellement du personnel pour autant que cela est compatible avec un travail efficace et l'organisation régulière des services. Le secrétaire général a expliqué que, pour la fixation des salaires des membres du secrétariat, on avait pris trois éléments en considération : 1° Le salaire touché précédemment dans son propre pays par la personne engagée ; 2° La somme à accorder comme allocation d'expatriation ; 3° Le coût très élevé de la vie à Genève.

D'une manière générale, la commission a le sentiment que les nominations devraient être rendues publiques autant que possible et, dans cet ordre d'idées, le secrétaire général a entrepris la publication d'une liste complète du personnel et des salaires.

L'IMMUNITÉ DIPLOMATIQUE

Genève, 24 novembre.

La deuxième commission (organisation technique) estime que les agents de la Société des nations doivent être munis de passeports leur permettant de jouir, dans l'exercice de leurs fonctions, des privilèges d'immunité diplomatique prévus par le Pacte.

LE SORT DE L'ARMÉNIE ET DE VILNA

Genève, 24 novembre.

Le Conseil de la Société des nations s'est réuni mercredi matin, à 10 h. 30. Il a pris connaissance de la résolution de l'Assemblée l'invitant à s'entendre avec les gouvernements pour qu'une puissance soit chargée de prendre les mesures nécessaires en vue de mettre un terme aux hostilités entre l'Arménie et les kémalistes. Après avoir délibéré sur la méthode à suivre pour appliquer la résolution unanime de l'Assemblée, le Conseil a demandé au secrétaire général de lui soumettre un projet de télégramme aux gouvernements.

Le Conseil s'est occupé ensuite de l'organisation de la consultation populaire dans le territoire de Vilna. M. Voldemaras, représentant de la Lituanie, et M. Askenazy, représentant de la Pologne, furent introduits dans la salle et invités à s'asseoir à la table du Conseil. Le président leur communiqua la décision du Conseil d'envoyer, dans le territoire de Vilna, une force internationale d'environ 1800 hommes, chargée d'assurer la sincérité de la consultation populaire et il invita les deux gouvernements à se mettre d'accord sur la question de la délimitation du territoire où doit avoir lieu cette consultation. Les délégués lituanien et polonais ont présenté au Conseil les vues de leurs gouvernements.

M. TITTONI SURMENÉ

Genève, 24 novembre.

M. Tittoni, chef de la délégation italienne, s'est alité à cause d'un surmenage. Le professeur Roch, médecin en chef de l'hôpital, appelé au chevet du malade, a prescrit un repos de 4 à 5 jours.

NOUVEAUX ARRIVÉS

Genève, 24 novembre.

Cet après-midi sont arrivés à Genève le général Fayolle, le vice-amiral Lacaze, le général Dumesnil, Français ; le général Picasso et le lieutenant-colonel Spinosa, représentants de l'Espagne ; le brigadier général Marietti Giovanni, délégué militaire italien ; le lieutenant-colonel F. Ramos de Andrade, attaché militaire du Brésil à l'Ambassade de Paris, et le capitaine de vaisseau José Penido, délégué technique naval du Brésil auprès de la Société des nations.

L'ADMISSION DE NOUVEAUX ÉTATS

Genève, 25 novembre.

L'Agence télégraphique suisse apprend que la demande d'admission de l'Autriche sera probablement accueillie avec sympathie. Par contre, l'admission de la Bulgarie rencontre de la part des pays voisins, notamment de la Serbie et de la Roumanie, une assez sérieuse opposition. Ces Etats exigent que la Bulgarie ait rempli préalablement toutes les conditions du traité de paix. Cette opposition, ayant son origine dans la haine internationale provoquée par la guerre, se heurte à un groupe important inspiré par l'idée qu'il est nécessaire de combattre la haine internationale, de sorte que la majorité nécessaire des trois quarts des

voix sera vraisemblablement atteinte pour l'admission de la Bulgarie. Concernant l'admission du Liechtenstein, aucune opposition ne se manifestera pour autant que cet Etat renoncera à une représentation spéciale au sein de la Société des nations. Une demande sera adressée, ainsi que l'apprend l'Agence télégraphique suisse, à l'Etat chargé de la représentation diplomatique du Liechtenstein, c'est-à-dire, en l'occurrence, à la Suisse, afin qu'elle se charge également de la représentation du Liechtenstein dans la Société des nations. La sous-commission chargée d'examiner l'admission de la Bulgarie et de l'Autriche arrivera très probablement aujourd'hui, jeudi, à une solution.

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Genève, 25 novembre.

Les deux sections de la commission économique et financière provisoire dont la création a été décidée par le Conseil de la Société des nations pour continuer l'œuvre de la conférence financière de Bruxelles, pour étudier les questions qui lui seront soumises par le Conseil et pour préparer le projet d'organisation économique et financière permanente de la Société des nations, se sont réunies ensemble le 23 novembre, sous la présidence de M. Gustave Ador, et ont adopté le programme général de leurs travaux. La section financière s'est ensuite réunie séparément. M. Strakosch (Afrique du Sud) a été élu président. Cette section tiendra plusieurs séances cette semaine, afin d'examiner les différentes questions étudiées dans le rapport de la conférence financière de Bruxelles. Elle s'occupera en particulier de rechercher les moyens de rassembler et de coordonner les renseignements sur les finances publiques que la conférence de Bruxelles a obtenus de divers gouvernements. La section financière s'occupera aussi du projet de crédits commerciaux adoptés par la conférence de Bruxelles. La section économique de la commission se réunira au début de la semaine prochaine. Les deux sections se réuniront ensuite ensemble pour présenter un rapport sur leurs travaux. Une des tâches essentielles de la commission sera d'étudier la préparation de la conférence économique et financière internationale que recommande le rapport de la conférence de Bruxelles. Cette conférence se tiendra probablement à Genève, en 1921.

LA COUR PERMANENTE DE JUSTICE

Genève, 25 novembre.

La 3me commission s'est réunie hier mercredi, après midi, sous la présidence de M. Léon Bourgeois. Elle a examiné et continué la discussion générale de la question de l'institution de la cour permanente de justice internationale prévue par l'article 14 du pacte. Le projet préparé par le comité de juristes de La Haye donne à cette cour le droit de juridiction obligatoire adopté par le conseil dans sa session de Bruxelles modifiant le texte de La Haye et ne donnant à la cour le droit de juridiction qu'après entente entre les parties, sauf dans les cas où les traités en vigueur prévoient la juridiction obligatoire. Les membres de la 3me commission n'étaient pas d'accord sur ce point. Beaucoup étaient en faveur de la juridiction obligatoire ; mais il fut généralement reconnu que, pour des raisons d'opportunité, il semblait préférable d'adopter les propositions présentées par le conseil.

Le Mouvement social

Congrès social à Rome

Nous avons sous les yeux le programme du Congrès d'études et d'action sociale qu'organise à Rome, du 13 au 18 décembre, l'Union populaire, comme continuation des Congrès de Gênes (1892) et de Padoue (1896) et des Semaines sociales, interrompues par la guerre.

Le savant sociologue belge, Père Vermeersch, S. J., de l'Université grégorienne, ouvrira le cours par un rapport sur « la fonction sociale de la propriété ». Les grandes questions du jour sur la propriété foncière, l'industrie, le salariat et la participation des ouvriers aux bénéfices seront traitées au Congrès par des hommes de haute valeur.

ÉTRANGER

Déclarations du chef du ministère français

Paris, 25 novembre.

(Havas.) — La commission des affaires extérieures de la Chambre a entendu hier mercredi le président du Conseil qui a noté la satisfaction exprimée par les Alliés à la suite de la conclusion de l'accord de Rapallo, et s'est expliqué sur les circonstances de la victoire polonaise ainsi que sur la situation qui résulte de la défaite du général Wrangel. Abordant la situation créée par l'échec de M. Vénizélos, le président du conseil a renouvelé et commenté sa déclaration de la veille à la Chambre. Interrogé sur la politique du gouvernement à l'égard des Soviets, M. Leygues a répondu que cette politique reste exactement conforme à celle du gouvernement précédent ; il a ajouté qu'il ne saurait envisager la reconnaissance de ce gouvernement qu'à la condition que celui-ci respecte tous les engagements pris par les gouvernements antérieurs de la Russie.

M. Harding et l'Europe

Londres, 23 novembre.

Le correspondant du *Times* à New-York dit apprendre que le sénateur Mac Cormick, après un arrangement pris avec M. Harding, partira pour l'Europe dans quelques jours. M. Mac Cormick entamera des négociations privées avec les hommes d'Etat européens, afin de tenter de trouver un terrain d'entente pour l'entrée des Etats-Unis dans une société ou association des nations.

En Irlande

Londres, 24 novembre.

(Havas.) — Selon le *Daily Mail*, les autorités militaires ont opéré une perquisition à la résidence de Mgr Walsh, archevêque catholique de Dublin. Le valet de chambre du prélat a été arrêté.

Les événements de Grèce

Bucarest, 24 novembre.

(Havas.) — Le diadoque (prince-héritier), rappelé par le roi Constantin, a quitté Bucarest pour Lucerne.

Voyage triomphal

Athènes, 24 novembre.

(Havas.) — Les princes André et Christophe, ainsi que la princesse Alice et la grande-duchesse Marie, sont arrivés lundi soir à Corfou, à bord du vapeur autrichien *Leopolis*. Les autorités de Corfou sont montées à bord les saluer, et la population leur a fait une enthousiaste réception. Dans la nuit, le gouvernement grec a envoyé au-devant d'eux le torpilleur *Sorax*, chargé de les escorter au Pirée.

Athènes, 24 novembre.

(Havas.) — Les princes sont arrivés à Athènes, mardi, à 17 heures. Les manifestants, escortés par une foule nombreuse, les ont portés sur leurs épaules jusqu'au palais.

Le résident général à Tunis

Le conseil des ministres français a désigné M. Saint, préfet de l'Aisne, pour succéder, comme résident général à Tunis, à M. Etienne Flandin.

M. Saint a fait toute sa carrière dans l'administration préfectorale, où il a successivement rempli les fonctions de sous-préfet, de secrétaire général et de préfet.

M. Saint, qui a épousé la fille de M. Trouillot, ancien ministre du Commerce, a occupé le poste de chef de cabinet de son beau-père pendant que ce dernier était ministre.

Les achats des Soviets

Stockholm, 24 novembre.

(Wolff.) — Le professeur Lomonossow, qui était entré en pourparlers en Allemagne pour des livraisons de locomotives, est arrivé à Stockholm, venant de Moscou. Il a communiqué que le gouvernement des Soviets l'avait nommé délégué, avec pouvoirs pour conclure, en Europe et en Amérique, des achats de matériel de chemins de fer, en qualité de commissaire du peuple. Il doit aussi entrer en relations avec le gouvernement suédois pour mener à bonne fin la convention commerciale russo-suédoise.

Les biens des Hohenzollern

Berlin, 24 novembre.

A la suite de renseignements recueillis dans les milieux parlementaires, la *Nationalzeitung* apprend qu'il convient de considérer comme parfaitement exacte l'information parue aujourd'hui et selon laquelle les socialistes récemment le passage de la fortune des Hohenzollern aux mains de l'Etat prussien sans aucune indemnité, et cela sous la forme d'une résolution exigeant l'expropriation par une loi d'Empire.

Le groupe socialiste prépare en effet, dit ce journal, une résolution invitant le gouvernement à présenter un projet de loi prononçant le transfert de la fortune des Hohenzollern à l'Etat.

Nouvelles religieuses

Le service solennel pour le cardinal Amette

Mardi matin, a été célébré à Notre-Dame de Paris, en présence de plus de 30 évêques, d'un clergé très nombreux et d'une foule immense, le service funèbre, dit de quarantaine, pour le cardinal Amette. Mgr Touchet, qui avait prononcé le discours de son sacre, a fait son oraison funèbre. L'éloquent prélat, en un discours très personnel, très vivant, a fait remarquablement ressortir les vertus de l'éminentissime défunt et résumé les fruits de son épiscopat pour l'Eglise et pour la patrie.

Aux premiers rangs de l'assistance, on remarquait Mme et Mlle Millerand ; le général Lasson, représentant le président de la République ; des représentants des ministres, des membres du corps diplomatique et des plus hautes autorités de l'Etat, de très nombreux parlementaires ; des membres du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, des membres de l'Institut, etc.

Mgr Marchetti

Mgr Marchetti, primitivement désigné comme nonce à Munich, ira très probablement à Vienne. Mgr Pacelli ne quittera point, en effet, de si tôt Munich, où il est retenu pour l'élaboration du Concordat.

Echos de partout

UN CONCOURS DE POLITESSE

La *Berliner Morgen Post* crée, à Berlin, un concours de politesse. Du 28 novembre au 5 décembre durera la semaine de politesse, au cours de laquelle les membres du jury désignés par le journal chercheront, dans les trains, métro, tramways, théâtres et administrations, deux cents Berlinois polis auxquels seront distribuées des primes en espèces et un cadeau.

Le journal berlinois estime que, devant la rudesse du ton et des rapports qui se manifestent dans le public, le besoin d'encourager aux bonnes manières devient une nécessité.

MOT DE LA FIN

Au tribunal :

— M. l'avocat, n'essayez pas de surprendre la religion du tribunal. Vous devez savoir que nous sommes à cheval sur la loi.

— Alors, monsieur le président, je m'en rapporte à votre équitation.

Les nouveaux abonnés pour 1921 recevront la « Liberté » dès le 15 décembre prochain à condition d'avoir envoyé le prix de leur abonnement, pour six ou douze mois.

L'ADMINISTRATION.

Confédération

Le statut et les traitements des fonctionnaires fédéraux

Le Département fédéral des finances a terminé son projet de loi fixant le statut et les traitements des fonctionnaires. Cette matière est réglée en 81 articles, qui seront tout d'abord soumis aux différentes associations du personnel, puis transmis, avec leurs observations, aux commissions parlementaires. Le projet passera, de là, aux Chambres, qui le discuteront dans leurs sessions de printemps et d'été.

Un chapitre institue l'Office fédéral du personnel, à qui incombe la tâche générale de s'occuper des questions qui intéressent le personnel, telles que la préparation des arrêtés du Conseil fédéral pour l'application de la loi sur les traitements et les statuts du personnel, la direction du service de la caisse d'assurance, la création des institutions de prévoyance, des préavis sur les propositions des services de l'administration se rapportant à l'engagement, à la promotion, aux congés, à l'assistance, à la punition disciplinaire des fonctionnaires, employés et ouvriers.

Le projet prévoit l'institution de commissions du personnel chargées de préaviser sur des questions touchant la simplification ou l'amélioration du service ou de caractère général.

Il est institué 26 classes de traitements, dont voici les trois premières et les trois dernières :

	Minimum	Maximum
Ire classe	15,000	18,000
IIme classe	13,000	16,000
IIIme classe	11,500	14,500
XIVme classe	3,400	5,000
XXVme classe	3,300	4,800
XXVIme classe	3,200	4,600

D'après les calculs du département des finances, les nouveaux traitements représentent, d'une façon générale, les traitements actuels, augmentés des allocations de renchérissement payées en 1920. Le total de la dépense s'élève à environ 390 millions par an.

Au début de chaque année civile, le traitement est augmenté d'une somme égale au quinzième de la différence entre le minimum et le maximum légaux.

Le projet prévoit en outre des indemnités spéciales de résidence « à titre de compensation pour les différences qui existent en Suisse dans les conditions locales d'existence ». Sous ce rapport, les localités suisses sont réparties en quatre zones et les indemnités vont de 200 à 600 francs pour les fonctionnaires sans enfants, de 400 à 1000 fr. pour les fonctionnaires ayant plus de trois enfants.

Cadeaux pour l'étranger

Dès le 1er décembre, il sera permis d'expédier à l'étranger, à titre de cadeaux, des colis postaux jusqu'à concurrence de 10 kg. par envoi. Le froment, le seigle, les œufs frais, le fromage à pâte molle et dure (sauf le fromage en boîtes jusqu'à 1 kg.) ne peuvent pas être exportés. D'autre part, une limite de poids est fixée en ce qui concerne chacun des articles dénommés ci-après : *5 kg. bruts* pour tous les genres de cacaos et chocolats, pralinés y compris, de fabrication suisse, les pâtes alimentaires, le sucre, la viande et charcuterie fraîche ; *2 kg. bruts* pour le pain, la farine de froment et de seigle, la semoule de froment ; *1 kg. brut* pour le beurre, la crème en boîtes, le fromage en boîtes, le fromage vert de Glaris. L'exportation de toutes les autres denrées alimentaires et boissons est permise jusqu'à concurrence de 10 kg.

Ne peuvent être exportés : les fils de coton, écrus ou étuvés, les tissus de coton, écrus ou crémés, unis, croisés ou façonnés, la batiste de lin, écrue, débouillie, lessivée, pesant 9 kg. ou moins par 100 mètres carrés. Peuvent être exportés jusqu'à concurrence de *3 kg. bruts :* les fils de coton, blanchis, glacés, mercerisés, les tissus de coton, blanchis, mercerisés ou imprégnés, les tissus de coton de fils teints, les tissus de coton façonnés apprêtés, quel que soit leur poids par 100 mètres carrés ; les couvertures et draps de lit, en coton. Tous les autres articles textiles, y compris les articles confectionnés, de même que les savons de tous genres et les poudres pour lessives, peuvent être exportés librement.

Les chemins de fer bernois

Le Grand Conseil de Berne a décidé, en principe, la participation financière de l'Etat à l'électrification des lignes de chemin de fer Berne-Schwarzenbourg, Spiez-Bönigen et Berne-Neuchâtel, pour cette dernière, sous réserve de l'approbation des conventions à conclure avec la Confédération et les cantons de Neuchâtel et Fribourg.

Jeunesse catholique

Le comité central de la Fédération des *Jünglingsvereine* de Suisse a décidé la création d'un secrétariat permanent, avec siège à Zoug. Le nouveau secrétaire est M. Charles Sutter, de Walchwil.

Les économies

La commission des finances du Conseil national siège actuellement à Berne, pour discuter le budget de 1921. Elle préconise une énergique politique d'économies.

La taxe postale des journaux

Suivant la *Thurgauer Zeitung*, les propositions du Conseil fédéral pour l'augmentation des taxes postales subiraient un adoucissement en ce qui concerne les journaux.

D'autre part, l'entrée en vigueur des nouvelles taxes n'aurait lieu que le 1er juillet 1921.

Ligue suisse des femmes catholiques

Le Comité central de la Ligue suisse des femmes catholiques a décidé de se réunir à Bâle en février prochain.

La vie économique

Les peaux et les cuirs

Le marché des peaux est dans le marasme. De l'Amérique du sud, d'Angleterre, de la Hollande, de l'Inde, on signale que les transactions chôment. Le marché du cuir est à l'avenant. Aux Etats-Unis, la baisse continue.

La baisse du macaroni

L'Union des fabriques suisses de pâtes alimentaires a abaissé le prix des pâtes alimentaires aux œufs de 15 fr. par 100 kg., prix de fabrique.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

La neige dans le Midi de la France

La neige est tombée en abondance dans le département de l'Hérault. A certains endroits, la circulation des véhicules est interrompue.

SUISSE

Une dame cambrioleuse

Après de longues recherches, la police bernoise vient d'arrêter l'auteur de nombreux vols commis dans des mansardes et chambres de bonnes de la ville fédérale. Il s'agit d'une femme qui, en élégante toilette, et sa trousse de cambrioleur dans un petit sac à main, volait l'argent et les bijoux des domestiques. C'est la femme d'un fonctionnaire, qui opérait pendant les heures de bureau de son mari.

CALENDRIER

Vendredi 26 novembre

Saint SYLVESTRE, abbé

---

28 *Feuilleton de LA LIBERTÉ*

S'ils connaissaient leur bonheur !

par Jules PRAVIEUX

Le curé de Villenoisy venait de quitter la villa lorsque, de nouveau, la porte de la chambre de M. Randon s'ouvrit et le docteur Sebaut entra en coup de vent dans la cuisine où il roulait, comme après chacune de ses consultations, se laver les mains. Apercevant la pièce grouillante de gens qui semblaient débattre un marché :

— Et bien ! quoi, s'écria-t-il, c'est la foire ici !

Le médecin n'avait pas été long à s'expliquer la présence de ces hommes et de ces femmes et à deviner leurs agitations : depuis vingt-cinq ans qu'il les palpait, les auscultait, qu'il leur faisait tirer la langue, qu'il les voyait aux jours de maladie où les plus défiants ont des accès de franchise et de sincérité, le docteur Sebaut connaissait son monde :

— Monsieur Sebaut, lui demanda Merlain, y aurait-il pas moyen de voir le cousin ?

— Ah ! ça, je m'y oppose, et que je vous y prenne ! déclara le docteur Sebaut, de ce ton brusque qui était dans sa manière et qui le faisait traiter de vieux « rebrousse-poil » par ses clients eux-mêmes... quand ils étaient guéris.

— Y a-t-il encore de l'espoir ? interrogea le père Robillot.

— S'il y a de l'espoir ! dit le médecin, goguenard, mais je pense bien !... Et même, j'ai une bonne nouvelle à vous apprendre : Randon guérira. Il a une crise, ça fait bobo, bien sûr, mais ça passera, ça passera. Ah ! il est solide, et vous enterrera tous, c'est moi qui vous le dis. Avec un coffre pareil !...

Le vieux Robillot, qui ne sentait pas l'ironie violemment sinapisée des propos du médecin, osa lui confier ses terreurs :

— Monsieur Sebaut, dit-il, s'adressant au docteur qui s'était dirigé vers une fontaine de faïence et s'y savonnait furieusement les mains, c'est qu'on est bien tourmentés !

— Tourmentés, pourquoi ? Puisque je vous dis que votre cousin guérira, j'en réponds !

— On est bin contents, pour sûr, reprit le père Robillot, mais, c'est qu'on est de son sang !... S'il arrivait malheur, tout de même, c'est nous qui devrions hériter. Ça nous revient. Eh bien, ce notaire qu'est là !... On ne sait pas si le cousin a signé un papier, et v'là ce qui nous fait faire du mauvais sang.

Le médecin tourna la tête : il vit des figures ravagées par l'inquiétude, des yeux qui mendiaient la bienfaisante certitude. Alors, il éclata :

— Ah çà ! fit-il, de cette voix âpre qui montait si vite au ton de la colère, est-ce que, par hasard, vous me prendriez pour un croque-mort ? Ce n'est pas mon métier, je vous préviens !

Il avait fini de se savonner, de se laver, de se rincer. D'un grand geste circulaire, il secoua ses mains d'où l'eau dégoutta sur les cousins et les cousines ; toute la tribu fut aspergée. C'est d'une voix presque douce où il n'était point facile de discerner le point d'ironie, qu'il disait en s'essuyant les mains à une serviette pendue au côté droit de la fontaine :

— Mes enfants, tranquillisez-vous, je réponds de votre cousin. Dans huit jours, vous jouirez de lui, tout à votre aise !

Le médecin était à peine parvenu jusqu'à la cour que Mme Alphonsine parut au seuil de la cuisine :

— Oh ! ma cuisine ! fit-elle, laissant retomber ses bras le long de son corps, ma cuisine !... Dans quel état ils me l'ont mise ! C'est une écurie ! Mes carreaux que j'avais lavés, ce matin, à grande eau !... Il m'en faudra, maintenant, de la carbonate pour nettoyer tout ça... Mademoiselle le disait bien : « Quand il y a un malade dans une maison !... » Vous autres, ajouta-t-elle, s'adressant aux représentants des tribus, vous feriez beaucoup mieux de rentrer chez vous. Vous savez bien que Monsieur n'est pas en état de vous recevoir !

— Mais, pourtant, objecta Merlain.

— Je vous prie de vous en aller, dit Mme Alphonsine.

— L'Emile y est bien, lui, fit le père Robillot.

— Oh ! celui-là !... dit la gouvernante qui n'acheva pas sa phrase. Si vous ne partez pas immédiatement, poursuivit-elle, je ne ferai pas connaître à Monsieur ceux de ses cousins qui sont venus prendre de ses nouvelles, et il ne saura jamais que vous vous êtes dérangés pour lui !

Il ne fallut rien moins que cette menace pour les décider à déguerpir. Ils sortirent emportant, planté comme un couteau dans leur cervelle, ce doute tranchant : « Le cousin a-t-il signé un papier ? » Tous ignoraient que le notaire Me Jonceau avait demandé spontanément au médecin de l'accompagner, qu'il venait voir en ami son ancien condisciple M. Randon dont il avait appris la maladie.

Le pronostic du docteur Sebaut se réalisa. Le surlendemain, M. Randon eut du mieux, les crises de suffocation s'espacèrent, puis cessèrent, les accidents cérébraux disparurent ; au bout d'une semaine, il entrait en convalescence.

Le vieux Robillot souffrait d'espoirs rentrés. Il fut quelque temps avant de revenir à la villa. Il boudait. Difficilement, il pardonnait à M. Randon la déception que celui-ci lui avait infligée. Comment ! Un ancien professeur, un savant, un riche, un homme qui avait de l'éducation se permettait de jouer des tours pareils à sa parenté ! Alors qu'on le croyait mort, il revivait ! Ça ne se faisait pas. D'un homme mal élevé, on dit qu'il ne « sait pas vivre ». Le cousin Philippe, lui, avec toute son instruction, et son éducation, et ses gros sous, ne savait pas mourir. Ah ! pour ça non, il ne savait pas ! Ce n'est point ainsi qu'on se conduisait avec des cousins. Quand on est du même sang, voyons !... Ces choses-là, le père Robillot ne les exprimait point, ne se les disait même pas à lui-même : il les pensait confusément.

C'est ainsi que les Merlain, et les Chaumard, et les Brossard, et les Randon furent contraints de remettre à plus tard le dépecage de la fortune du cousin. Il se rétablissait. Ses jambes, peu à peu, retrouvaient leur souplesse. Appuyé sur une canne, il pouvait faire le tour du jardin, du verger. Il inspectait la classe des poules, des lapins, des cochons d'Inde et allait porter un morceau de sucre à son poney Phébus, qui avait reçu ce nom à cause de son pelage fauve, de sa crinière dorée.

« Je l'ai échappé belle », aimait à répéter M. Randon lorsqu'il songeait à l'assaut que son organisme avait subi des puissances ennemies de la vie humaine. Hormis à certaines heures de paroxysme où son cerveau était dans la nuit, l'ancien professeur, au plus fort de sa maladie, de ses souffrances les plus aiguës, avait gardé conscience de la gravité de la crise. Il avait pensé au grand départ, non sans tristesse. Il se trouvait bien jeune pour quitter ce monde qui lui « devait » des compensations : « Cette fortune dont je viens d'hériter, se disait-il, je n'en ai pas joui. Elle ira à mes cousins qui, eux, sauront — moins bien que moi, assurément ! — en faire leur profit. Je comptais bien la leur laisser, mais plus tard, plus tard !... Ils pourraient se vanter d'avoir de la chance. Eh ! quoi ? je n'aurai servi que d'agent de transmission pour la leur passer ! » Et M. Randon avait comme des petits accès de jalousie qui, pourtant, ne l'indisposaient point contre sa parenté. Lorsque les délégués des tribus arrivaient à la villa, il eût voulu les recevoir : il voyait dans leurs incessantes visites un témoignage de leur fervente amitié. Il fallait toute l'autorité du médecin pour les écarter : « Ce sont de braves gens, répétait-il, ils m'aiment, et j'aime à être aimé. »

(A suivre.)

FRIBOURG

GRAND CONSEIL

Suite de la séance de samedi 20 novembre

L'assistance

M. *Léon Genoud* développe son interpellation sur la question de la revision de notre loi d'assistance. Il rappelle la motion qu'il déposa il y a six ans et demi et les déclarations successives du gouvernement. Puis il insiste sur l'urgence d'une solution devant les besoins et les charges grandissantes des communes. Il demande la transformation du régime d'assistance, avec attribution d'une part des frais à la commune du domicile ; une coopération plus étroite entre l'assistance publique et la charité privée ; la prophylaxie de l'indigence, par l'apprentissage obligatoire ; enfin, l'adhésion au concordat intercantonal.

M. *Savoy*, directeur de l'Intérieur, répond à l'interpellateur que le gouvernement n'a pas perdu de vue l'importante question de l'assistance. Il pensait pouvoir en combiner la solution avec celle de l'assurance des vieillards et des invalides. Mais l'ajournement de ce dernier projet par le législateurr fédéral oblige le canton à aller de l'avant. La Direction de l'Intérieur apprécie à sa juste valeur la collaboration des œuvres de charité ; elle ne manquera pas d'y faire appel. *Le président du* Conseil d'Etat annonce que le projet de revision de notre régime d'assistance sera prêt pour la session de mai 1921.

La protection de l'enfance

M. *Léon Genoud*, qui a déposé le 9 novembre une motion sur la protection de l'enfance, motive ses préoccupations sur ce grave sujet. Il rappelle que notre loi d'application du code civil prévoit dans chaque cercle de justice de paix un comité de protection de l'enfance, chargé notamment de la surveillance des enfants moralement abandonnés. Or, depuis trois ans et demi, trop peu de ces comités ont pu exercer leur mission. Pourtant, nombre d'enfants sont placés dans des conditions déplorables et se perdent corps et âme, parce que totalement négligés au point de vue hygiénique comme au point de vue moral. Le motionnaire demande avec instance que ces enfants soient surveillés par des organes compétents tout au moins jusqu'après leur apprentissage. Il propose au gouvernement de faire une enquête sur le nombre et la situation des enfants placés hors de leur milieu familial ou moralement abandonnés et de présenter au plus tôt au Grand Conseil un projet de loi organisant leur surveillance d'une manière pratique, en particulier par l'institution d'offices de tutelle, ou mieux, d'offices de protection de la jeunesse, confiés à des œuvres de charité. M. Léon Genoud suggère l'idée de charger de ce service les commissions de l'œuvre *Pro Juventute*, qui constitueraient entre elles l'office central de protection de la jeunesse.

M. *Perrier*, directeur de la Justice, répond au motionnaire et le remercie de ses vues charitables. Le gouvernement examinera avec tout l'intérêt qu'elle mérite la grave question de la protection de l'enfance, qu'il étudiera conjointement avec la réorganisation judiciaire.

La hausse du prix du sel

M. *Liechti* rapporte sur le décret proposant de porter le prix du sel de 30 à 35 centimes. L'orateur rappelle que les prévisions émises au Grand Conseil, en décembre 1919, ne se sont pas réalisées ; que les frais de transport du sel n'ont cessé de croître et qu'il a fallu, devant l'insuffisance des approvisionnements des salines du Rhin, recourir au sel étranger. Le bénéfice de la régale, qui était de 215,793 fr. en 1914, est estimé à 82,000 fr. pour 1920. Or, il est nécessaire à l'équilibre budgétaire que ce bénéfice monte à 200,000 fr. D'où la proposition du gouvernement de fixer le prix de vente du sel ordinaire à 35 centimes, celui du sel industriel à 30 centimes et celui du sel fin de table à 1 fr. 20 le kilo.

M. *Chatton*, directeur des Finances, insiste sur les raisons financières qui militent en faveur de l'élévation. Il est indispensable que la régale des sels rapporte, sinon 280,000 fr. comme en 1916, tout au moins 200,000 fr. Il s'agit de suivre les fluctuations du marché et de faire supporter la hausse du prix de revient du sel et celle des frais de transport, non seulement à l'Etat, mais aussi au consommateur.

M. *Curty* se livre à un travail comparatif entre le prix de revient et le prix de vente du sel. Il défend la bourse du paysan, déjà lourdement frappé par les nouvelles mesures fiscales. M. *Blanchard soutient le même point* de vue. M. *Boschung* se rallie à la proposition de 35 centimes, en considération de la situation budgétaire ; il demande qu'on améliore la qualité du sel. M. *Torche* demande si les frais de transport du sel étranger sont à la charge de l'expéditeur ou du canton. M. *Dupraz* se prononce pour la suppression de la régale du sel et la remise de ce commerce aux particuliers. M. *Chatton*, directeur des Finances, répond aux diverses observations faites. L'administration du sel a refusé certains envois de sel étranger. Le transport du sel du dehors n'est à la charge du canton que depuis la frontière. L'orateur est persuadé que le consommateur payerait plus cher le sel au commerce privé qu'à l'Etat.

On passe à la discussion des articles, qui ne suscitent que des observations de détail. A relever une proposition de M. *Glasson*, qui demande l'entrée en vigueur de l'augmentation du prix du sel à partir du 1er janvier prochain, tandis que le *Directeur des Finances* se prononce pour l'application du nouveau prix dès la promulgation du décret. La proposition Glasson l'emporte à une majorité évidente contre 14 voix.

Conseil d'Etat

(Séance du 23 novembre.)

Le Conseil autorise les communes de Neirivue et d'Ecublens à acheter, et celle de Plasselb à vendre des immeubles ;

Les communes de Cormérod, Lully, Marly-le-Grand et Montbovon, ainsi que les paroisses de Corpataux, Dirlaret, Guin et Rue, à percevoir des impôts pour 1920 ;

Les communes de Neirivue, Lussy et Granges-de-Vesin à contracter des emprunts.

Il convoque pour le 30 janvier 1921 les assemblées politiques du canton, afin de se prononcer sur les demandes d'initiative populaire concernant la suppression de la justice militaire et la soumission des traités internationaux au referendum, ainsi que sur les modifications apportées à la constitution cantonale fribourgeoise.

Il accorde à M. Eric Monnet, aux Avants-sur-Montreux, une patente de médecin, l'autorisant à pratiquer son art dans le canton de Fribourg.

Il nomme :

Mlle Cécile Zwick, de Fribourg, institutrice à l'école primaire de Bellechasse ;

M. Joseph Durret, à Eggelried, inspecteur suppléant du bétail du cercle de Flamatt.

Etudiants suisses

L'Association cantonale des Etudiants suisses tiendra sa réunion dimanche prochain, 28 novembre, au Lycée, à 4 heures ½ de l'après-midi. Le R. P. Morard, professeur de philosophie, y fera une conférence sur Louis Veuillot, le grand catholique français.

Les membres honoraires et actifs de l'Association sont vivement priés d'assister à cette réunion.

Les funérailles de l'aviateur Progin

On nous mande de Bulle :

Hier matin s'est déroulé, avec la pompe qui accompagne les morts glorieuses, l'enterrement du sergent-aviateur Léon Progin ; la funèbre cérémonie revêtit l'importance d'une manifestation patriotique. L'imposant cortège, musique de Bulle en tête, a passé par la Grand'rue ; le cercueil, enveloppé du drapeau fédéral et placé sur un affût de canon, était traîné par six chevaux. L'uniforme, le képi et un minuscule avion posés sur le drapeau évoquaient le défunt et sa noble ambition de servir. Un peloton d'honneur précédait et des camarades aviateurs escortaient le cercueil. Le deuil était conduit par M. le colonel Guillet. Il y *avait ensuite un groupe de militaires, avec des représentants de la Société des officiers*, de la Société des sous-officiers, de celle des artilleurs, et de toutes les sociétés de carabiniers du district. Figuraient également au cortège les *délégués des autorités, le Préfet de* la Gruyère, le Président du tribunal, un groupe de députés, le Conseil communal de Bulle en corps, le Conseil communal de Vaulruz, toutes les sociétés de Bulle avec leurs bannières, des représentants de presque toutes les sociétés gruyériennes et des délégations des sociétés de Tavel. Nous avons compté une vingtaine de drapeaux et une cinquantaine de couronnes.

A l'église, le cercueil, déposé dans le chœur, était entouré d'une couronne de bannières endeuillées. Pendant l'office de *Requiem*, chanté par M. le Vicaire de Bulle, en l'absence de M. le Curé, trois avions ont survolé la ville, et plus spécialement la place de l'église.

Le cortège se reforma ensuite, au milieu d'une foule impressionnée et silencieuse. Au cimetière, M. le syndic Despont prit la parole au nom de la ville de Bulle. Il retraça la carrière de l'aviateur et salua une dernière fois notre glorieux compatriote, puis, un officier aviateur, le lieutenant Comte, rappelant les heures passées en commun dans les espoirs et les joies d'un métier aimé jusqu'au sacrifice, mit en lumière, avec la conviction que donne l'amitié, les belles qualités du camarade disparu : droiture, générosité, audace, simplicité. Deux autres aviateurs, l'un de Thoune et l'autre de Dübendorf, ainsi que l'adjudant du 7me régiment, capitaine Peyraud, rendirent encore hommage au vaillant « as » gruyérien. Puis la chorale chanta un chant d'adieu, la salve réglementaire éclata dans l'air pur, et le cercueil avec un bruit sourd descendit dans la terre maternelle.

Il était midi et demi quand la cérémonie fut terminée.

Un géant

Fribourg verra pour la première fois aujourd'hui et demain, le géant jurassien Bonner, qui sera visible entre 4 et 10 heures, au 1er étage de l'Hôtel de la Croix-Blanche. Bonner mesure 230 cm. de taille et pèse 190 kilos.

La Sainte-Barbe

La Société des artilleurs se prépare à célébrer dignement la Sainte-Barbe.

Un service divin aura lieu à Notre-Dame, pour tous les artilleurs défunts. La messe sera dite par Mgr Savoy, capitaine-aumônier, qui *prononcera une allocution. Puis, au Palais de* justice, une conférence sera donnée par M. le lieutenant-colonel Comte, de Berne, ancien commandant de la batterie 18, lequel exposera la nouvelle tactique de l'artillerie pendant la grande guerre. Enfin, un banquet sera servi aux Merciers.

Tous les artilleurs désireux de fraterniser avec leurs frères d'armes sont priés de s'annoncer, jusqu'au 2 décembre au soir, chez M. Hugo Nussbaumer, 8, avenue de Pérolles.

Orgues restaurées

On nous écrit de Corpataux :

Malgré le coût élevé de la matière première et de la main-d'œuvre, plusieurs paroisses ont fait l'acquisition d'orgues nouvelles en 1920. Dans d'autres localités, on a entrepris la restauration coûteuse de l'instrument existant. C'est ce qui a été fait à Corpataux, plusieurs jeux et différents organes de l'orgue ayant été accidentellement détériorés.

L'expertise de l'orgue, remis à neuf par la maison Goll, de Lucerne, aura lieu dimanche, 28 novembre. A cette occasion, M. l'abbé Bovet, professeur de musique, organise, avec la collaboration de M. A. Rody, violoniste, un concert religieux qui aura lieu à 1 h. ½.

Différentes compositions de Boëllmann, de Glück et de Mendelssohn, pour orgue et violon, des chœurs de la Cécilienne, des soli et des extraits de l'oratorio *Dismas* figurent au programme.

Le concert sera donné au profit de la restauration de l'orgue.

Propagande malsaine et perfide

Il y a quelques jours, on distribuait sur le train Romont-Fribourg de 3 heures, une feuille imprimée à Genève et contenant la paraphrase des prophéties de la fin des temps. Ce texte ne sert qu'à jeter les âmes dans une crainte qui n'est pas salutaire. Nous tenons à prémunir nos lecteurs contre la propagande de cette feuille, qui, après avoir effrayé le lecteur, finit par nier l'enfer. Or, *c'est l'enfer qu'il faut craindre et non pas la* fin du monde, dont on ne sait rien, sinon qu'elle viendra un jour.

Pour les enfants hongrois

Le comité fribourgeois qui s'occupe des enfants nécessiteux de l'étranger a reçu, pour les *enfants de Budapest, les dons suivants : a)* Dons en argent : M. Jules Ehlers, entrepreneur, Fribourg, 100 fr. ; M. le professeur Dr Knar, Fribourg, 10 fr. ; M. le curé Lachenal, à Corsier (Genève), 20 fr. ; M. A. Purro, institut Saint-Charles, à Romont, 10 fr. ; d'une personne à Fribourg, qui ne veut pas être nommée, 50 fr. ; anonyme de Fribourg, 20 fr. ; M. le prof. Jos. Girardin, Fribourg, 20 fr. ; Mlle Cécile Corpataux, à Matran, 10 fr. ; M. le doyen Descloux, à Matran, 30 fr. ; M. Gottlieb Münger, à Dietisberg (Wünnewil), 15 fr. ; M. Félix Brülhart, à Mariahilf, 6 fr. ; M. le curé Perriard, à Vallorbe, 5 fr. ; Mlle Rosalie Vuarnoz, Corserey, 5 fr. ; M. le curé Biolley, à Corserey, 5 fr. ; M. le curé Bugnon, à Lentigny, 15 fr.

Les dons en argent peuvent être versés par chèque postal IIa 326.

b) Dons en habits : De M. Ch. Nussbaumer, marchand-tailleur, avenue de Pérolles, 8 : deux paquets de vêtements, draps, etc. ; Providence, à Fribourg : un paquet de vêtements ; anonyme, de Fribourg : un paquet d'habits divers.

Les dons en habits ou souliers déjà portés, mais encore présentables, peuvent être déposés à Fribourg, rue du Tir, 15, ou rue Saint-Pierre, 16.

Opérettes viennoises

Nous rappelons que c'est ce soir, jeudi, qu'a lieu au théâtre la représentation de l'opérette viennoise *Hoheit tanzt Walzer*.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société des Samaritains, Fribourg. — Jeudi 25 novembre 1920, à 20 heures ¼, exercice à l'Ecole réformée de Gambach.

MEMENTO

Nous rappelons le concert que donnera la Mutuelle, ce soir, à 20 h. 30, dans la grande salle des Merciers.

Etat civil de la ville de Fribourg

Naissances

13 novembre. — Schærrer, Jeanne, fille de Joseph, charretier, de Marbach (Lucerne), et de Lucie, née Dousse, Pré d'Alt, 1.

14 novembre. — Dougoud, Martine, fille d'Alphonse, tonnelier, de Middes, et de Lucie, née Buntschu, Varis, 21.

15 novembre. — Hofstetter, Roger, fils d'Otto, voyageur, de Langnau (Berne), et d'Yvonne, née Christinaz, rue de l'Hôpital, 15.

19 novembre. — Papaux, Laure, fille de Raymond, chauffeur au gaz, de Treyvaux, et de Rosa, née Aeby, rue de l'Hôpital, 25.

Décès

16 novembre. — Eichhorn, née Babel, Louise, épouse d'Alfred, de Fribourg et Arth (Schwyz), 51 ans, Grand'rue, 7.

17 novembre. — Galassi, Fausta, fille d'Antoine, de Panaro (Italie), ménagère à Broc, 29 ans.

19 novembre. — Audriaz, née Marro, Marie, veuve de Pierre, de Fribourg et Barberêche, 77 ans, Neuveville, 75.

Poffet, Anne, fille de Pierre, et de Marguerite, née Kägly, de Wunnenwil, 75 ans, Neuveville, 92.

Challamel, Pauline, fille de Jacques, et de Marie, née Bosson, de Fribourg, 71 ans, rue de Lausanne, 9.

20 novembre. — Stalder, Marguerite, fille d'Aloys, et d'Elisabeth, née Brugger, de Flüh'i (Lucerne), 1 an, porte de Berne, 266.

Eichhorn, Alfred, veuf de Louise, née Babel, secrétaire, de Fribourg et Arth (Schwyz), 76 ans, Grand'rue, 7.

Fumez les cigares FROSSARD

Dernière Heure

A la Chambre d'Athènes

Athènes, 25 novembre.

(Havas.) — M. Rhallys annonce que le Parlement grec se réunira le 8 décembre. La session sera ouverte par un discours de la reine Olga, actuellement régente.

M. Rhallys dit que, en cas de réunion des premiers ministres alliés, lui ou un autre ministre grec se rendra en Europe occidentale pour mettre les ministres au courant de la signification exacte des récents événements politiques grecs.

L'Angleterre et l'Irlande

Londres, 25 novembre.

(Havas.) — La Chambre des communes a repoussé, par 303 voix contre 85, la priorité pour la motion Asquith (qui demandait la fin des représailles contre les Irlandais) et a voté, à main levée, un amendement à cette motion disant notamment : « La Chambre adresse ses remerciements aux agents et aux soldats et à tous les autres serviteurs de la couronne pour le courage et le dévouement avec lesquels ils s'acquittent de leur devoir en Irlande, et elle donne son approbation aux mesures que prend le gouvernement pour rétablir la paix en Irlande. »

Londres, 25 novembre.

(Havas.) — Le débat sur le bill de l'Irlande a été ajourné à aujourd'hui.

Pendant tout le débat qui eut lieu hier, mercredi, le bill a été l'objet de nombreuses critiques.

Londres, 25 novembre.

(Havas.) — On communique que des documents on été saisis par les autorités chez des sinn-feiners, documents qui contiennent des plans pour la destruction d'usines anglaises à Manchester.

L'Italie et d'Annunzio

Rome, 25 novembre.

Les journaux d'Agram (Croatie) annoncent que le gouvernement italien aurait assuré le gouvernement yougo-slave qu'une action éventuelle de d'Annunzio serait énergiquement paralysée, et que l'exécution du traité de Rapallo se fera la semaine prochaine.

Les territoires attribués à la Yougo-Slavie seront évacués par les troupes italiennes dans le courant du mois de décembre.

Le voyage prochain de M. Giolitti

Londres, 25 novembre.

(Havas.) — Le correspondant diplomatique du *Daily Télégraph* croit savoir que M. Giolitti se rendra prochainement à Londres pour conférer avec le Premier anglais.

La France et la Russie

Paris, 25 novembre.

(Havas.) — *L'Humanité assure que* M. Leygues a déclaré à la commission des affaires étrangères de la Chambre qu'il était d'avis de supprimer le blocus de la Russie. Il a ajouté que, les Soviets étant un gouvernement de fait, il était décidé à permettre aux commerçants et industriels français de renouer avec eux toutes les affaires qu'ils sont en mesure d'entreprendre.

Des exécutions en Russie

Londres, 25 novembre.

Un certain nombre d'officiers anglais de Russie racontent que, à Moscou, ont été exécutées, dans de mois de septembre, à cause de leur opposition contre le régime des soviets, 4000 personnes.

Réoccupation de Kief par les bolchévistes

Berlin, 25 novembre.

D'après des nouvelles de Varsovie, les troupes ukrainiennes ont quitté Kief et se sont retirées. On attend l'occupation de la ville par les troupes rouges à chaque heure.

Les bolchévistes veulent reprendre Vilna

Kovno, 25 novembre.

(Havas.) — Le représentant des Soviets à Kovno, M. Axelrod, a fait connaître au gouvernement lituanien que les bolchévistes « seront obligés d'occuper de nouveau Vilna ».

L' « Orgesch »

Dresde, 25 novembre.

M. Escherich est arrivé à Dresde et a eu une entrevue avec le président des ministres saxon M. Buck et le ministre de l'intérieur M. Kühn. Il a déclaré qu'il n'y avait aucune raison pour interdire son organisation, car cette organisation est conforme à la constitution et s'oppose à toute tentative subversive, qu'elle vienne de droite ou de gauche. Le ministre de l'intérieur a répondu que, selon lui, cette organisation lui laissait une toute autre impression.

(Il s'agit des gardes civiques volontaires organisées d'abord en Bavière et qui se sont formées aussi en Prusse et en Saxe.)

La spéculation sur le papier

Munich, 25 novembre.

Au cours de la séance de mercredi de la diète bavaroise, le prix du papier a fait l'objet d'une discussion. Presque tous les partis ont demandé la création d'une fabrique d'Etat pour le papier afin de lutter contre le trust organisé par les fabriques qui ont réalisé des spéculations incroyables sur le bois que l'Etat leur livrait à des prix modérés. En réponse à la plainte déposée par les éditeurs de journaux, il a été déclaré que rien ne pouvait être fait uniquement d'après des plaintes, mais qu'il était nécessaire de présenter et de soumettre des plans et des propositions formelles.

Explosion à Moscou

Londres, 25 novembre.

(Havas.) — On mande de Copenhague au *Daily Télégraph* :

On apprend de Reval qu'une forte explosion s'est produite au réservoir d'eau de la ville de Moscou, privant d'eau la population tout entière.

Tremblement de terre en Italie

Sienne, 25 novembre.

Une forte secousse de tremblement de terre a été ressentie hier matin, à 5 h. 30. Une nouvelle secousse s'est produite à 7 h., mais plus légère.

Il n'y a pas de dommages importants.

Un vol de gobelins

Milan, 25 novembre.

Au musée historique de Trieste, on a volé des gobelins précieux pour une valeur d'un demi-million.

Souscription pour la Chapelle du Sacré-Cœur à Posieux

Collecte faite par une ouvrière, 74 fr. ; Collecte faite par Mme K., 18 fr. ; Anonyme, 5 fr. ; Anonyme, 5 fr. ; Anonyme, 2 fr. ; Anonyme, pour obtenir une grâce, 5 fr. ; Anonyme de Villarepos, pour le Tabernacle, 2 fr. ; Anonyme d'Oreonnens, 5 fr. ; Famille H. Fragnière, Gumefens, 5 fr. ; Anonyme de Torny-le-Grand, 10 fr. ; Anonyme fribourgeoise à Genève, en reconnaissance, 5 fr. ; Anonyme, 10 fr. ; Anonyme, 1 fr. ; Anonyme, 2 fr. ; Anonyme, 5 fr. ; Anonyme, pour obtenir une grâce, 5 fr. ; Anonyme, 30 fr. ; Anonyme d'Onnens, pour le Tabernacle, 10 fr. ; Anonyme d'Onnens, pour obtenir des grâces, 10 fr. ; Anonyme de Massonnens, pour le Tabernacle, pour que le bétail soit préservé de la fièvre aphteuse, 10 fr. ; Anonyme de Massonnens, pour le Tabernacle, pour obtenir une grâce, 5 fr. ; Anonyme de Montborget, 5 fr. ; Pedro della Gasca, 5 fr. ; M. P., Le Crêt, pour le Tabernacle, 5 fr. ; Anonyme, 2 fr. ; Anonyme d'Onnens, 5 fr. ; L. D., 5 fr. ; Anonyme de Posieux, 3 fr. ; Anonyme de Berlens, pour une guérison, 10 fr. ; Anonyme de Neyruz, pour le Tabernacle, pour demander de nouvelles grâces, 2 fr. ; Anonyme, pour le Tabernacle, pour très grande grâce, 5 fr. ; Anonyme de La Joux, pour le Tabernacle, 5 fr. ; Anonyme de Vuisternens-en-Ogoz, pour guérison, 5 fr. ; Anonyme, 2 fr. ; Anonyme de Vuarmarens, pour obtenir une grâce, 3 fr. ; *Anonyme, pour une guérison, 5 fr.*

CHANGES A VUE

25 novembre, matin

	Demande	Offre
Paris	38 50	39 50
Londres (livre st.)	22 10	22 50
Allemagne (marc)	8 70	9 70
Italie (lire)	23 50	24 50
Autriche (couronne)	1 70	2 70
Prague (couronne)	7 80	8 80
New-York (dollar)	6 20	6 60
Bruxelles	41 —	42 —
Madrid (peseta)	83 50	84 50
Amsterdam (florin)	195 25	196 25

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 25 novembre

BAROMÈTRE

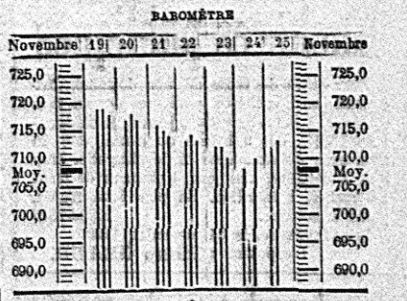

THERMOMÈTRE C.

Novembre	19	20	21	22	23	24	25	Novembre
7 h. m.	2	-1	-3	-5	-6	-6	-2	7 h. m.
11 h. m.	4	0	-2	-3	-5	-3	4	11 h. m.
7 h. s.	1	-2	-4	-3	-5	0		7 h. s.

Mystifié !

vous le serez toujours si vous acceptez des tablettes Wybert, tandis que vous comptez recevoir des **tablettes Gaba**, souveraines contre toutes les **affections des voies respiratoires.**

GABA

Méfiez-vous !
Exigez les Tablettes Gaba en boîtes bleues à fr. 1.75.

LAUSANNE
Ecole LÉMANIA
Préparation rapide, approfondie.
BACCALAURÉATS
Maturité

Vermouth NOBLESSE
DÉLICIEUSE GOURMANDISE
Ciravegna & Co, Genève

†

Monsieur Vincent Kolly, horloger ; Mesdeselles Joséphine et Louise Kolly, feu Pierre, à Bulle, et leur parenté ont la douleur de faire part du décès de

Mademoiselle Véronique KOLLY

leur chère sœur et parente, décédée à Marsens le 24 novembre 1920, dans sa 70me année, munie des secours de la religion.

L'ensevelissement aura lieu à Bulle vendredi 26 novembre, à 9 h. ½.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Retenez bien cette adresse

Louis SEYDOUX

Avenue du Guintzet, 3, Fribourg

s'occupe d'installations et de réparations diverses ; sonneries, appareils électr. divers, etc.

S'occupe également de divers travaux de maison. Se rend au dehors. (Prix modérés.)

MESDAMES, DEMANDEZ

nos **Jaquettes de laine**

nos **Bas de fil mercerisé**

nos **Broderies de St-Gall**

les meilleur marché. Prix de fabrique.

Grand assortiment de gants en peau et tissu

P. ZURKINDEN, Place Saint-Nicolas

Service d'escompte 5 %

Forge à louer

Le conseil communal de Ponthaux met en soumission la location de sa forge communale. Voir les conditions et adresser les soumissions auprès de M. le syndic, jusqu'au **5 décembre,** à 4 heures du soir.

Ponthaux, le 23 novembre 1920. 10280

Par ordre : **Secrétariat communal.**

Au grand Saint-Nicolas

MAGASIN-EXPOSITION

DE

JOUETS

1er étage de la

Librairie JOSEPH LABASTROU

54, rue de Lausanne, à FRIBOURG

DOMAINES A LOUER

On offre à louer, pour février 1922, deux beaux domaines de resp. 70 et 156 poses.

S'adresser à l'*Agence Immobilière A. Frossard, rue des Epouses, 138, Fribourg.* Tél. 2.60.

Jambes ouvertes

varices, ulcères variqueux, guéris sans garder le lit par les **Bandes Zédéno.** La nouvelle boîte de deux bandes avec sous-pansement, fr. **3.75.**

Seul fabricant : **R. Weltzel,** *pharmacien,* **Bière** (Vaud). 10264

Enchères publiques

Pour cause de vente de mon domaine, j'exposerai aux enchères publiques devant mon domicile, à Saint-Sylvestre, **jeudi, 2 décembre 1920,** dès 9 heures du matin, tout un gros train de campagne et de charretier trop long à détailler, ainsi que 4 chevaux de trait, 14 vaches, 1 taurillon. En plus foin, regain, paille à distraire. 10290-1345

Saint-Sylvestre, le 24 novembre 1920.

L'exposant : **Pierre GRAND.**

Grand arrivage de marée

à la CHARCUTERIE KELLER

Cabillaud	à **2 fr. 50**	le kg.
Merlan	» **2 fr. 20**	»
Colin	» **3 fr. 20**	»
Saule véritable	» **5 fr. 60**	»
Limande saule	» **3 fr. 20**	»

FIÈVRE APHTEUSE

Le Conseil communal de Rueyres-Treyfayes porte à la connaissance du public qu'il interdit l'accès de son territoire aux personnes provenant de localités infectées par la fièvre aphteuse (suivant loi sur la police des épizooties).

Par ordre : 10252-1340

LE SECRÉTARIAT COMMUNAL.

AVIS

au public

Le soussigné avise l'honorable public du Mouret et environs qu'il ouvrira à partir du 26 novembre courant, l'ancienne boucherie-charcuterie qui se trouve audit lieu. On porte à domicile. Envoi par poste.

Se recommande, 10254

Joseph Bærlswyl, boucher charcutier.

Domaine à louer

On mettrait en location pour **mars 1921,** domaine comprenant 20 à 22 poses, grande maison d'habitation bien située, grand jardin, verger de 10 poses attenantes. J 1620 E

Pour tous renseignements, s'adresser à **M. Nestor Bandin, Montbrelloz.** 10,262

On désire

reprendre pour tout de suite ou date à convenir, **magasin de tabac, ou épicerie,** si possible situé au centre des affaires. Reprise payement comptant.

Faire offres **par écrit,** sous P 10,120 F à *Publicitas S. A., Fribourg.*

ON DEMANDE

pour Noël, une

SERVANTE

de campagne. Gages **40 à 45 fr.** par mois.

S'adresser sous chiffres P 10,139 F à *Publicitas S. A., Fribourg.* 10,282

On demande une

jeune fille

sachant bien la cuissine, et au courant des travaux d'un ménage soigné.

Adresser offres avec certificats à **Mme Jean Vaucher, Villa Martinet St-Blaise.** 10,222

DOMAINE A LOUER

de 50 à 150 poses est demandé en location pour février 1921, par bonne famille d'agriculteurs, munie de bétail et chédail.

Adr. offres à **A. FROSSARD, Agence Immobilière,** *rue des Epouses, 138, Fribourg Téléph 2.60*

On demande

bonne cuisinière, soigneuse, pour service de trois personnes. Très bons gages. Sérieuses références exigées.

S'adresser sous P 10131 F à *Publicitas S. A., Fribourg.* 10277

A VENDRE

beaux poulets plûmés vidés, à 7 fr. le kg. franco.

Parc avicole, Marly-le-Grand. 10,284

A vendre

foin, regain et paille de l'année.

S'adresser à **l'Agence Publicitas S. A., Fribourg,** sous P 10,143F

A VENDRE

3 porcs

de trois mois, chez **Mme Madeleine Cotting,** à **Sales, Sarine.** 10,178

A VENDRE

taureau, pie-rouge, deux ans primé 2me classe, pas de fièvre aphteuse.

S'adresser sous chiffres P 10,114 F à **Publicitas S. A., Fribourg.** 10,256

Une maison

A LOUER

beau logement, eau à la cuisine, conviendrait pour tailleuse, modiste, etc., ces métiers font défaut dans la contrée. 10243

S'adresser sous chiffres P 10090 F à **Publicitas S. A., Fribourg.**

A VENDRE

lits, tables, glaces, bonheur de jour, canapé, chaises, fourrures, manteaux, étoffe pour vêtements, potagers, etc. 10,107

PRIX AVANTAGEUX.

S'adresser au **Dépôt de la Grenette.**

Communes !! Particuliers !!

Avant de faire vos captages d'eau ou des drainages, adressez-vous dans votre intérêt au soussigné, vous éviterez des travaux inutiles. Il vous indiquera les sources et fils d'eau captables, leur direction et leur profondeur, d'après méthode employée depuis plus de 15 ans. Recherche d'anciennes conduites. Aucune opération non réussie. Nombreux certificats à disposition. Tarif très modéré,

Florian Bourqui, Hurist.

Avis aux abonnés à l'électricité

Le régime des eaux s'étant encore aggravé, les abonnés à l'électricité sont informés que le courant électrique sera interrompu de 12 heures à 14 heures, du mercredi 24 au samedi 27 novembre inclusivement. 10263

Entreprises électriques fribourgeoises :

LA DIRECTION.

L'expédition Shackleton au Pôle Sud

N'EST PAS UNE FICTION

c'est un drame vécu, enregistré en toutes ses phases par le cinéma.

L'EXPÉDITION SHACKLETON au POLE SUD

passera au **Casino Simplon**

du 26 au 29 novembre

UN SPECTACLE A NE PAS MANQUER

MAISON

VVE ANTOINE COMTE

FRIBOURG

Dès aujourd'hui et pendant le mois de décembre

FORTE RÉDUCTION

sur tous les tissus

Entreprises électriques fribourgeoises

SERVICE DES EAUX

Par suite de la baisse persistante de l'eau, il est rappelé à MM. les abonnés à l'eau qu'il est expressément défendu d'abuser de l'eau et qu'ils ont l'obligation d'entretenir leurs installations (robinets, réservoirs, monte-charges, etc.) en bon état afin d'éviter tout écoulement inutile.

Il n'est pas nécessaire de laisser couler l'eau à plein robinet, car un simple filet est suffisant pour éviter le gel.

Les agents du Service des Eaux conformément à l'Art. 14 du Règlement ont constamment le droit d'inspecter les installations pour s'assurer qu'il n'y a pas d'abus.

Tout contrevenant qui ne tiendrait pas compte d'un premier avertissement sera puni conformément au règlement.

Entreprises électriques Fribourgeoises,

LA DIRECTION

Tenue et Maintien

5, Avenue de Rome, 5

Cours pour Demoiselles seules

2me cours pour débutants, 6 janvier

COURS PRIVÉS

Leçons particulières, correctes

Réunions privées, samedis soirs.

M. et Mlle Léon GALLEY

ON DEMANDE A LOUER

une villa ou appartement de 8 pièces, pour mars, ou éventuellement plus tard. 10,257

S'adresser sous chiffres P 10,115 F à *Publicitas S. A., Fribourg.*

Payerais bien

chambre

libre et indépendante pour entrer **15 décembre.**

Offres à **P. K. Z. 205, poste restante, Fribourg.** 10,281

Grande exposition de JOUETS

au **1er étage,** à la **rue de Lausanne, 78**

CHEZ

Vve MAYER-BRENDER, Fribourg

BELLES NOUVEAUTÉS

De même, grand choix à notre succursale

BAZAR FRIBOURGEOIS

— rue du Tilleul, 155 —

Grande salle des Merciers

JEUDI 25 novembre, à 20 h. 30

CONCERT

DONNÉ PAR

le Chœur d'hommes La „Mutuelle"

avec le concours de quelques musiciens

Prix d'entrée : **2 fr., 1 fr.**

Poissons frais

La Maison **Ch. MEYSTRE, comestibles, à Berne, Spitalgasse, 14,** mettra en vente, vendredi matin, 26 novembre, sur la place, à côté de l'église des Cordeliers :

Cabillaud extra beau	½ kg. Fr.	**1.25**
Colin extra	»	**1.70**
Ailes de raies	»	**1.60**
Soles véritables	»	**2.60**

Truites saumonnées, Saumon frais

Filets de haddocks, etc.

IMPORTATION DIRECTE

NOUS OFFRONS bidons de transport de lait

bien étamés ca. 40 l. au prix de 28 fr. et 32 fr. p. pièce.

Schweiz. Milchkäuferverband, Willisau (Luc.)

OCCASION

A vendre plusieurs manteaux de dames et messieurs, à bon marché, ainsi que complets, chapeaux feutre, etc. 10278

A LA TEINTURERIE

35, rue de l'Hôpital, 35.

Enchères juridiques

Vendredi 26 et samedi 27 novembre courant, dès 9 heures du matin, l'Office des faillites de la Sarine vendra aux enchères publiques, à la Salle des ventes, Maison judiciaires, à Fribourg, une grande quantité de gants de peau, gants de tissus de mitaines en tissus, pour dames et enfants, des cravates de tout genre et un lot de ceintures en cuir pour dames. 10195-1327

Office des faillites de la Sarine.

CONFECTIONS POUR DAMES

Magnifique assortiment en **MANTEAUX,** couleur et noirs dans toutes les grandeurs ; **blouses,** soie et lainage, **robes, jupons, peignoirs** de **TISSUS** en tous genres 9246-1245

— PRIX TRÈS AVANTAGEUX —

J. Monney, *29, Avenue de la Gare,* **Fribourg**

Enchères de chédail

Le soussigné mettra aux enchères, le **samedi 27 courant, à 9 heures du matin,** savoir : 3 chars à pont, dont un avec fuste à purin, 1 traîneau de course, une charrue brabant, 1 herse, 1 buttoir, une faucheuse Cormick, hache-paille, mécanique à battre, un moulin à vanner, un moteur à benzine, plusieurs colliers de chevaux et de vaches. Beaucoup d'autres objets trop longs à détailler. Les personnes des contrées contaminées par la fièvre aphteuse ne peuvent pas participer aux enchères. 10,245

Jean JEMMELY, Courtepin.

A la même adresse : **à vendre,** 7 pièces de bétail, savoir : quatre vaches, deux pour décembre, une pour février, une génisse de trois ans pour janvier, un bœuf d'attelage de deux ans et une génisse d'une année.

Dimanche, 28 novembre

Distribution des fruits du Midi

AVEC

BONNE MUSIQUE

à l'auberge de GRANGES-PACCOT

Invitation cordiale **Le tenancier.**

CHAUSSURES

Soutenez les commerçants fribourgeois

et achetez, aux prix les plus bas, les meilleures marques suisses connues

„BALLY", „STRUB" et „RIGI"

	Nos	Fr.
Chaussures de travail, solides	40-47	**26.—**
» de travail, avec languette, cousu haut	40-47	**28.50**
Souliers des dimanches, bouts souples	40-47	**26.50**
» des dimanches, Box kalf, double semelle, Derby	40-47	**38.—**
» des dimanches, veau, double semelle,	40-47	**35.—**
» pour garçons, pour tous les jours, languette cout., fort ferrage	36-39	**26.—**
» pour garçons, pour les dimanches, Derby, non ferrés	36-39	**26.50**
» pour garçons, pour les dimanches, Box (Prix de la Confédération)	36-39	**31.—**
Souliers pour jeunes filles et garçons, ferrés	30-35	**16.—**
» pour jeunes filles et garçons, pour les dimanches (Prix de la Conf.)	26-29	**13.75**
» pour jeunes filles et garçons, pour les dimanches (Prix de la Conf.)	30-35	**16.95**
» pour jeunes filles et garçons, Derby, s. doublure (Prix de la Conf.)	26-29	**14.50**
» pour jeunes filles et garçons (Prix de la Confédération)	30-35	**17.95**
» pour jeunes filles, Box Derby	26-29	**19.75**
» pour jeunes filles, Box Derby	30-35	**22.—**
Chaussons en feutre, pour dames, semelles en cuir, gris, hauts	36-42	**12.85**
» en feutre, pour dames, semelles en cuir, gris, Ier	36-42	**16.—**
» en feutre, pour dames, galochés, avec une boucle	36-42	**16.50**
» pour jeunes filles, avec deux boucles, gris	26-29	**8.—**
» pour jeunes filles, avec deux boucles gris	30-35	**9.—**
Socques chaussures, avec doublure, sans couture	26-29	**6.—**
» chaussures, avec doublure, sans couture	30-35	**7.20**
» chaussures, avec doublure, sans couture	36-42	**9.—**
» chaussures, avec doublure, avec couture (haut)	26-29	**6.50**
» chaussures, avec doublure, avec couture (haut)	30-35	**7.90**
» chaussures, avec doublure, avec couture	36-42	**9.75**
» chaussures, avec doublure blanche, Box et croûte	26-29	**7.70**
» chaussures, avec doublure blanche, Box et croûte	30-35	**9.—**
» chaussures, avec doublure blanche, Box et croûte	36-42	**11.—**
Sabots bernois, pour dames, avec feutre épais	37-43	**9.25**
» bernois, pour hommes, avec feutre épais	40-48	**10.50**
» bernois, pour hommes, avec feutre blanc, à lacets	40-48	**12.50**

Pantoufles en tous genres. Souliers de sports bruns et noirs

F. VONLANTHEN

Pont Muré, 152 **FRIBOURG**

Envoi et échange franco